

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----/ () NNEE 1966 - N° 48 / PR / MFAE /
-----LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la proclamation en date du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;AMPLIATIONS:

PR	6
Ministres	10
SGG	4
MFAE	4
DB	4
CF	2
Trésor	2
CS	6
I.A.A.	1
Gde Chanc.	1
JORD	1

VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les
Services rattachés à la Présidence de la République
et fixant les attributions des membres du Gouvernment ;VU l'Ordonnance N° 3/PR/MFAE/DB du 31 Décembre 1965
relative à l'exécution du Budget National Gestion
1966 notamment son article 3^{er} ;Sur la proposition du Ministre des Finances et des
Affaires Economiques ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

() R D O N N E :
-----ARTICLE 1er. - Sont autorisés à l'intérieur du Budget National de
Fonctionnement Gestion 1966 des virements de crédits de chapitre à
chapitre conformément au Tableau annexé à la présente Ordonnance.ARTICLE 2. - La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi d'Etat.
....

COTONOU, le 14 Septembre 1966

Par le Président de la République,
LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES